

8/ Concept : tutorat

Quoi ?

Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative: un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement

Législation

Circulaire DGS/SDO n°05-92 du 9 décembre 1992, relative à la formation des étudiants infirmiers:

- "... nécessité de veiller à l'encadrement de la formation des étudiants infirmiers effectuant un stage hospitalier. Il appartient au surveillant infirmier de chaque service de prendre la mesure nécessaire pour assurer un bon suivi de l'activité des stagiaires en fonction de la nature du service, de ses conditions de fonctionnement. La désignation d'un infirmier chargé d'assurer un tutorat auprès de l'étudiant ... chaque fois qu'elle est possible"
- " ... nécessité de veiller à ce que les actes accomplis par les étudiants infirmiers qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé"

Qui ?

Le tuteur

L'élève

Où ?

Dans n'importe quel service de soins

Quand ?

A l'entrée dans le stage

Au moment du bilan

A tout moment à la demande de l'étudiant

Comment ?

Le tuteur a deux rôles: un rôle pédagogique et un rôle d'évaluateur

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage

Il assure un accompagnement pédagogique

Il reçoit les étudiants et évalue leur progression

Il réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant

Le tuteur assure l'évaluation des compétences acquises

Il identifie les points forts et les lacunes

Il aide l'étudiant à s'auto évaluer

Il évalue ou fait évaluer les acquis au fur et à mesure et suit la progression de l'étudiant, notamment à l'aide des outils et du portfolio

Il donne des objectifs de progression

Pourquoi ?

Se situer dans l'évolution de l'acquisition des compétences durant le stage